

## **Lettre ouverte des personnels de l'Inspé de l'Académie de Lille Hauts-de-France**

### **5 avril 2024**

A six mois de la prochaine rentrée, alors qu'aucun bilan n'a été fait quant aux forces et faiblesses de la précédente réforme dans les INSPE (créés pour l'occasion par décret en juillet 2019), nous avons eu connaissance d'un document de travail intitulé « Les écoles normales du XXI<sup>e</sup> siècle » émanant d'un groupe de travail ministériel, dont les orientations ont été confirmées par les propos d'Emmanuel Macron en date du vendredi 5 avril 2024.

Compte tenu du grand mal-être parmi tous les personnels des INSPE qui a suivi l'application de modifications profondes des institutions, de la place des concours, et des maquettes de formation des enseignants et personnels de l'éducation, nous pouvons légitimement craindre les effets délétères à tous niveaux de cette nouvelle perspective engagée par le ministère sans concertation avec les personnels des INSPE.

Nous exprimons donc notre vive inquiétude quant à ce projet de réforme alarmant tout autant sur les aspects de gouvernance de la future structure "ENSP", sur la pérennité des quatre mentions de l'actuel master MEEF, sur la carrière des collègues (titulaires et contractuels) des INSPE et sur les effets sur la formation des futurs personnels de l'Education Nationale.

Le document qui circule indique un certain nombre de points qui paraissent extrêmement problématiques :

- l'apparente défiance vis-à-vis de l'expertise des personnels engagés dans la formation des enseignant.e.s et CPE pour la conception des maquettes de formation, qu'ils devraient pourtant mettre en oeuvre ; pour la conception des évaluations, que le document diffusé imagine davantage en lien avec le recrutement et la titularisation des futurs personnels de l'Education Nationale ; et le placement des "ENSP" sous la double tutelle des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui nommeraient leurs directeurs. En tant que personnels de l'Université de Lille, les enseignant.e.s de l'INSPE, quel que soit leur statut, tiennent à leur liberté académique, scientifique et pédagogique dans l'exercice de leur fonction comme le stipule le code de l'éducation.

- l'incertitude quant aux carrières des collègues enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.se.s au sein des futurs ENSP, puisque le document indique que les personnels enseignant dans ces ENSP seraient « choisis » par les tutelles, sur des critères arbitraires (« expérimentés » ou encore « repérés ») et que la moitié des personnels enseignant.e.s relèveraient de l'Université : quel avenir pour les PRAG-PRCE-PCRE qui sont aujourd'hui personnels de l'Université de Lille ? Quel avenir pour les enseignant.e.s-chercheur.se.s ? Cela remet en cause notre engagement collectif au sein de la formation des enseignant.e.s et CPE, ainsi que les collaborations engagées avec les enseignant.e.s dits "de terrain" depuis de nombreuses années (et notamment depuis la dernière réforme qui exige leur engagement à hauteur de 30 % de la formation).

- l'incertitude quant à la modification de notre statut d'école interne au sein de l'Université de Lille, du futur des nouveaux INSPE transformés en ENSP sous la co-tutelle MEN-MESR, et aux modalités de fonctionnement. Cette nouvelle tutelle (pour rappel, la troisième en 5 ans à Lille) a des répercussions profondes sur notre organisation de travail, et la gestion administrative de nos carrières.

- l'incertitude quant au maintien des six sites de formation de l'INSPE de l'Académie de Lille, du fait de leur capacité d'accueil d'une licence en trois ans ; et de la formation des seuls lauréat.e.s du concours en master. Nous rappelons qu'au vu du territoire de l'Académie de Lille (sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais), le maintien des six sites de formation, au plus près des écoles et établissements qui accueillent les professeurs stagiaires, ainsi que des collègues "de

terrain" investis dans la formation (souvent à tiers-temps), est un impératif pour notre territoire. Cette réforme, qui vise à répondre à une crise du recrutement dans l'enseignement serait contre-productive si elle ne prenait pas en compte cette dimension territoriale de la formation des enseignant.e.s.

- la disparition de toute mention de la recherche dans les scénarios de formation en master, alors même que l'arrêté du 22/01/2014 fixant le cadre national du diplôme national de master indique que la formation "comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels" (article 16).

Ces divers points révèlent l'inadaptation d'une réforme envisagée sous l'angle d'une "recentralisation" par et pour l'Etat qui ignore les réalités du terrain et les difficultés propres aux académies ; une méconnaissance de l'épuisement professionnel des collègues administratifs et enseignants du fait des incessantes réformes et d'un calendrier impossible à respecter.

Nous demandons l'ouverture urgente d'une concertation avec l'ensemble des personnels de l'INSPE, des composantes de l'Université de Lille et des universités régionales concernées et du rectorat, afin de saisir toutes les problématiques que cette réforme engagerait sur le terrain, et de prendre en compte le bien-être de l'ensemble des acteurs (administratifs et techniques, enseignant-e-s et étudiant-e-s) de la formation des enseignant-e-s et personnels éducatifs.